

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 47 - Vendredi 18 décembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Informations du Conseil municipal

Vendredi 18 décembre 2015

Nonagénaire

M. Roland Matti, maire, accompagné de Mme Monique Ramdoo, collaboratrice au contrôle des habitants, ont rendu visite à Mme Cécile Frésard, pour fêter ses nonante ans. M. Matti et Mme Ramdoo lui ont transmis les vœux des autorités neuvevilloises avec le cadeau traditionnel de la Municipalité.

Dépôts illicites de sacs à ordures

Le Conseil municipal a décidé d'infliger une amende de CHF 150.- à deux personnes qui ont déposé des sacs à ordures non conformes.

Cérémonie des nouveaux arrivants

Le Conseil municipal a accueilli les nouveaux arrivants sur le sol neuvevillois ainsi que les personnes naturalisées, le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30 au Centre des Epancheurs. Sur les 255 ménages contactés, nous avons eu le plaisir d'accueillir les 111 personnes qui ont répondu présent à l'appel. Le maire ainsi que certains membres du Conseil municipal et du Législatif ont pris part à cette cérémonie organisée par la commission des loisirs. Des informations ont été données sur notre Commune et le film "Les clés de la liberté, depuis 700 ans" a été projeté dans la salle du cinéma. La soirée s'est poursuivie par un apéritif qui s'est déroulé dans une excellente ambiance de rencontres et d'échanges à la cave de Berne, la plupart des responsables des sociétés locales, sportives et culturelles étant présents.

Personnel communal

Le Conseil municipal a décidé d'engager pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN), Mme Catherine Trudel, de St-Blaise, comme assistante sociale à 100 % depuis le 1^{er} décembre 2015, en remplacement de M. Raphaël Sgobero, qui a démissionné pendant sa période d'essai. L'Exécutif communal souhaite la bienvenue à Mme Trudel au sein du personnel communal.

Suite au départ à fin mai 2015 de Mme Thaïs Roth, animatrice du Centre animation jeunesse (CAJ), le Conseil municipal a décidé d'engager Mme Sarah Pittet, de La Chaux-de-Fonds, au 1^{er} décembre 2015. L'Exécutif communal souhaite la bienvenue à Mme Pittet au sein du CAJ et un plein succès dans sa nouvelle fonction.

Divers

Le Conseil municipal a autorisé l'Association Maracaña à organiser une manifestation du 10 juin au 10 juillet 2016 à St-Joux, dans le cadre du championnat d'Europe de football 2016 qui se déroulera en France.

Le Conseil municipal a approuvé l'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants des coûts liés aux infrastructures de saisie des données pour l'année 2016.

Fermeture des bureaux de l'administration pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que les bureaux de toute l'administration communale (place du Marché 3, che-

min des Lorettes 21) seront fermés du jeudi 24 décembre 2015 à 11h30 jusqu'au vendredi 1^{er} janvier 2016 y compris. La crèche Bidibule fermera dès le 22 décembre à 17h30 et rouvrira à 06h30. L'école à journée continue fonctionne selon le système scolaire. Ces établissements rouvriront au public le lundi 4 janvier 2016 à 08h30, respectivement à 06h30 pour la crèche. Il faut préciser que les employés et employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible.

Pour les urgences des services techniques, il faut composer le numéro de téléphone 032 / 752 10 99 pour atteindre le service de piquet.

Séances du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance de l'année 2015 le lundi 14 décembre et reprendra son travail le lundi 11 janvier 2016.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2016, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité et d'eau.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 07 décembre 2015
au vendredi 08 janvier 2016**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : **032 752 10 10**, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

RECHERCHE D'UN APPARTEMENT POUR UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS

Plus de 50 millions de personnes sont en fuite dans le monde pour échapper aux persécutions, à l'oppression et à des menaces mettant en danger leur vie ou leur intégrité physique. Seule une faible minorité d'entre elles ont rejoint l'Europe, d'où la nécessité de garantir aux personnes qui fuient jusqu'en Suisse l'accès à une procédure d'asile équitable.

Les réfugiés reconnus, les titulaires d'une admission provisoire et les requérants d'asile, dont la demande débouchera vraisemblablement sur une protection de la Suisse, doivent pouvoir mener une vie autonome dans notre pays. Ceux qui se sentent bienvenus, qui bénéficient de l'estime et de la proximité d'autrui, ainsi que d'un soutien et d'un point de repère, pourront, en fin de compte, s'adapter plus vite et plus en profondeur à leurs nouvelles conditions de vie et commencer plus rapidement une nouvelle existence.

La Neuveville, dont la tradition d'ouverture et d'accueil n'est pas à démontrer, va accueillir une famille de réfugiés dans les plus brefs délais.

Pour ce faire, nous sommes à la recherche d'un appartement complet avec au minimum deux chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain avec WC pour loger une famille de réfugiés.

Les intéressés peuvent contacter la chancellerie municipale par le 032 752 10 00 ou sur l'adresse chancellerie.loisirs@neuveville.ch.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle 313, au lieu-dit : "Place du Marché 3", commune de La Neuveville.

Projet : mise aux normes des fenêtres par la pose de garde-corps à toutes les fenêtres du 3^e étage de la mairie, en façades Nord et Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier « Vieille Ville ».

Recensement architectural : digne de protection, objet C, protection cantonale ACE no 4015 du 20.12.2000, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2016 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 décembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 61



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 19 décembre 2015
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 27 juin 2015
3. Budget 2016
4. Forêt
5. Divers Le Maître bourgeois
Claude Evard

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles, vous invitent à partager

UN REPAS CHALEUREUX

Le mercredi 20 janvier 2016 à 12h00
À la Maison de Paroisse de Diesse
Participation Fr. 12.-

Bonnes fêtes et Bonne Année à tous !!!!

Inscription + transport par téléphone
au 032 315 23 79 jusqu'au 12 janvier 2016

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'ordonnance sur les tarifs concernant les déchets de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 42 du 13 novembre 2015 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La Neuveville, le 18 décembre 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérante : Madame Bourquin Barbara, Rte de Nods 12, 2517 Diesse.**Auteur du projet** : Monsieur Jean-François Bourquin, Rte de Lamboing 36, 2517 Diesse.**Emplacement** : parcelle no 2197, au lieu-dit "Rte de Nods 12", Diesse, commune mixte de Plateau de Diesse.**Projet** : installation d'un chauffage à mazout en remplacement du chauffage électrique existant + Réalisation d'un canal pour l'évacuation des émissions.**Dimensions** : selon plans déposés.**Construction** : selon plans déposés.**Zone** : Village ancien.

Recensement architectural : digne de protection, objet C, protection cantonale (contrat de classement du 22.08.2004), ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2016 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 décembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

Nouvelles de l'administration

Législation sur les constructions et initiative sur les terres cultivables : gouvernement et commission globalement d'accord

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté, à l'intention du Grand Conseil, la proposition commune avec la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire relative à la révision partielle de la législation sur les constructions et à l'initiative sur les terres cultivables. Il suit la commission sur de nombreux points, mais il maintient des divergences en matière de protection des terres cultivables et de compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement. Dans la révision de la loi sur les constructions, il s'oppose aux propositions de modification de la commission concernant à la compensation des plus-values. Concernant le contre-projet à l'initiative sur les terres cultivables, il rejette les assouplissements en faveur des projets d'extraction de matériaux et de décharges. En revanche, il approuve les précisions de la commission en matière d'urbanisation interne.

Assurance-chômage :

crédit pour les cours et les programmes

Les cantons doivent participer au financement des cours et des programmes d'occupation favorisant

la réinsertion professionnelle des personnes qui n'ont pas droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a débloqué un crédit régional de 2,5 millions de francs à cet effet pour les années 2016 à 2020. Aux termes de la convention de prestations conclue entre la Confédération et les cantons, le canton de Berne doit s'engager davantage en faveur des personnes qui n'ont pas droit au chômage.

Adaptation de la liste des hôpitaux

Le gouvernement cantonal bernois a décidé de confier un mandat de prestations en soins palliatifs spécialisés aux hôpitaux suivants : Hôpital de l'île à Berne, Centre hospitalier régional Emmental AG (établissement de Berthoud), groupe Lindenhof (établissement Lindenhof à Berne), Centre hospitalier de Bienne, Centre hospitalier régional STS AG (établissement de Thoune), Fondation Diaconis (établissement Oranienburg à Berne) et Hôpital neuchâtois (établissement La Chrysalide à La Chaux-de-Fonds). Pour les deux derniers établissements, la durée du mandat est déterminée. Les adaptations de la liste des hôpitaux prennent effet le 15 décembre.

Le gouvernement a également décidé d'attribuer au groupe Insel AG, successeur de Spitalnetz Bern AG, un mandat de prestations pour la réadaptation neurologique à l'établissement de Riggisberg (à partir du 1^{er} janvier 2016) et un autre pour la réadaptation gériatrique à l'établissement Tiefenau (rétroactif au 22 juin 2015).

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

DÉCEMBRE
Samedi 19
Lundis 21, 28
JANVIER 2016

Lundi 4

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

FIN DE LA RESTRICTION D'EAU

La restriction d'eau annoncée le 22 juillet 2015 est levée. N'oubliez pas que l'eau est une denrée précieuse. Utilisez-la toujours avec parcimonie. Merci pour votre compréhension.

Administration communale

LE 10 DÉCEMBRE 2015, L'ASSEMBLÉE COMMUNALE A ACCEPTÉ

- Les modifications du règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- Les modifications du règlement d'organisation de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Le règlement de location des infrastructures scolaires de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Le règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Ces règlements entreront en vigueur au 01.01.2016 sous réserve de l'approbation de l'OACOT pour les deux premiers ou d'un éventuel recours.

Administration communale

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration! Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

REMERCIEMENTS ET VŒUX

Chers habitants de Nods,

Nous quittons une année qui ne m'a pas paru calme, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas apporté des bonnes surprises et des belles satisfactions. Je souhaite qu'il en ait été de même pour vous et que vous pourrez prendre l'élan nécessaire pour la nouvelle qui s'annonce.

Nous avons tous besoin de santé, d'un peu de tranquillité, de succès dans nos entreprises et de joie de vivre. Rappelons-nous que nous pouvons influencer certains de ces éléments et par là même augmenter notre plaisir à l'existence. Mais ça demande souvent quelques efforts de notre part et en plus de sortir de l'idée que cela doit venir des autres.

Les autres : c'est hélas parfois une source de conflit, et comme j'ai pu le voir, pas toujours aussi grave qu'on ne l'imagine. Juste une considération : en cas de malaise relationnel, mettons sur la balance "faire le poing dans sa poche" contre "détester son voisin" et tâchons d'imaginer de quel côté ça penche, notre bien-être étant dans le collimateur.

Finir une année, c'est aussi se pencher sur tout ce qui a été fait et surtout sur ceux qui l'ont fait. C'est là que je remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui ont œuvré au bien de notre communauté : mes collègues du conseil, les employés de l'administration, de la voirie au sens large, des forêts, les responsables et membres des sociétés locales et celles et ceux que l'on oublie trop souvent ou dont je me souviendrai seulement plus tard. Ils accomplissent leurs tâches de façon très consciencieuse, mais dans notre monde compliqué habité par des personnes qui le sont parfois aussi, c'est impossible d'être parfait, pensons-y avant de critiquer.

Enfin, que 2016 commence pour vous sans crainte, sans trop de soucis potentiels et surtout plein d'espoir, que la chance vous accompagne ainsi que la sagesse pour l'entretenir.

Votre maire, Henri Baumgartner



Commune mixte de Nods

VENTE DE SAPINS DE NOËL POUR LES HABITANTS DE NODS

La traditionnelle vente de sapins de Noël se déroulera

A l'ancien départ du télésiège

Le samedi 19 décembre de 10 h à 11 h 30

M. Jean-Michel Jubin, garde forestier, se tient à votre disposition, 079 658 06 42.

Service forestier

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

L'administration communale de Nods sera fermée l'après-midi les

24 et 31 décembre 2015

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le maire au 032 751 69 79 ou 079 262 72 34.

Les Autorités et l'administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 21 décembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

RECHERCHE DE BERGER

Nous recherchons dès la saison 2016, un(e) berger(ère) pour les métairies du Neuf Chalet et du Vieux Chalet à Chasseral. Le cahier des charges est consultable à l'administration communale de Nods où de plus amples informations peuvent être obtenues 032 751 24 29 ou sur le site internet www.nods.ch. Les offres manuscrites doivent parvenir à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods jusqu'au 15 janvier 2016.



La SDN va établir un calendrier des manifestations culturelles ou autres de l'année 2016 de Nods et de la région. Si vous désirez y être mentionné, veuillez svpl vous annoncer jusqu'à fin janvier 2016 à l'adresse suivante : sdn2518@gmail.com



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

NOUVEAU CONSEILLER DÈS LE 01.01.2016

En remplacement de Monsieur Daniel Balmer, la liste « Nods pour tous » a proposé pour la fin de la législature 2016-2017

Monsieur Francis Conrad

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, le Conseil communal a pris acte de cette proposition.

Monsieur Francis Conrad entrera en fonction le 01.01.2016. Le Conseil communal se réjouit de cette nouvelle collaboration et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche. Il le remercie d'ores et déjà chaleureusement de son engagement au bénéfice de la cause publique.

CONSEIL COMMUNAL

DÉLÉGUÉ POUR LE CONSEIL DES SAPEURS-POMPIERS RECHERCHE D'UN MEMBRE

Suite aux récentes modifications du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers, nous sommes à la recherche d'un(e) délégué(e) pour le Conseil des sapeurs-pompiers.

Le monde du service de défense vous intéresse ? Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Monsieur Paul Stauffer au 079 529 33 05.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PÂTURAGES RECHERCHE D'UN MEMBRE

Le monde agricole et la gestion des pâtures vous interpellent et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie active communale ?

Alors vous êtes la personne que nous recherchons. N'hésitez plus et faites le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Daniel Balmer au 079 701 55 03.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION FORESTIÈRE RECHERCHE D'UN MEMBRE

Vous êtes intéressé(e) par le domaine des forêts et souhaitez participer activement à la vie communale ?

Alors n'hésitez pas. Faites le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Daniel Balmer au 079 701 55 03

CONSEIL COMMUNAL

DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE RECHERCHE D'UN MEMBRE

Suite aux récentes modifications du règlement d'organisation de la communauté scolaire du Plateau de Diesse nous sommes à la recherche d'un(e) délégué(e) pour la commission scolaire.

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Christiane Botteron au 079 224 60 67.

CONSEIL COMMUNAL



Nouvelles de l'administration

BIODIVERSITÉ

La forêt constitue un écosystème qui doit faire l'objet d'une gestion durable et dont il faut préserver la diversité. Pour y parvenir, les spécialistes doivent savoir où se trouvent les biotopes forestiers précieux. Le nouvel inventaire des objets naturels du canton de Berne, établi selon une méthode uniforme, servira désormais de base pour accroître la biodiversité en forêt.

Quels sont les écosystèmes forestiers particulièrement précieux pour la biodiversité du canton de Berne ? Cette question a guidé le projet d'inventaire des objets naturels en forêt du canton de Berne (IONF) depuis son lancement il y a plus de 20 ans.

Aujourd'hui terminé, cet inventaire recense et décrit les biotopes et peuplements forestiers proches de l'état naturel importants pour la biodiversité en forêt. L'inscription des objets répond à quatre critères :

Associations forestières rares : sites secs ou humides, forêts de gorges, pessières à asplénium
Structures forestières particulières : vieilles forêts feuillues mixtes, vieux peuplements riches en feuillus, forêts mixtes d'altitude proches de l'état naturel, pessières subalpines

Espèces particulières : espèces animales et végétales particulières dans les associations forestières rares et les structures forestières particulières (recensement ponctuel seulement)

Éléments particuliers : sources, mares ou surfaces pionnières, mais aussi des cas particuliers comme les chablis non nettoyés

Un témoignage de la diversité naturelle

L'inventaire répertorie 2146 objets représentant une surface de 36 800 hectares, soit 6% de la surface cantonale ou près de 17% de la surface forestière du canton de Berne. La plupart des objets se situent dans les stations reculées des Préalpes et des Alpes. Ils sont moins fréquents sur le Plateau. Les pâtures boisées du Jura bernois ne sont pas cartographiées. Globalement, l'inventaire témoigne de la diversité naturelle de la forêt bernoise.

Poursuite de l'inventaire

L'IONF est destiné au personnel des services cantonaux et des bureaux de planification, ainsi qu'au public intéressé par le sujet. C'est un instrument de soutien à l'exécution en matière de protection des biotopes et des espèces en forêt, qui fait partie intégrante de la planification forestière générale, mais n'est pas contraignant. Il sera régulièrement réexaminé et, le cas échéant, mis à jour.

Aboutissement de l'initiative sur la réduction des primes

Le Conseil-exécutif bernois constate que l'initiative populaire cantonale « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » a abouti. Au total, 18 143 signatures valables ont été déposées à la Chancellerie d'Etat.

Wasserverbund Seeland AG : renouvellement de la concession pour l'utilisation des eaux souterraines

Le Conseil-exécutif du canton de Berne propose au Grand Conseil de renouveler pour 40 ans la concession d'eau d'usage de la société Wasserverbund Seeland (WVS) sur le site de Gimmiz. WVS AG pourra ainsi continuer à prélever de l'eau dans la nappe phréatique pour le réseau public. La société exploite et entretient les installations sur le site de captage de Gimmiz. Elle fournit notamment de l'eau à ses trois partenaires, Energie Service Biel/Bienne (ESB), Seeländische Wasserversorgung (SWG) et Energie Seeland AG (ESAG). Ces entreprises se chargent de la distribution aux consommateurs finaux.

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

APPROBATION DE RÈGLEMENT

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

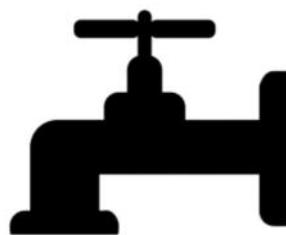
Règlement concernant le financement spécial relatif à l'aménagement du centre du village de Diesse et à la création d'une zone de détente au centre du village Prêles.

Le règlement concernant le financement spécial relatif à l'aménagement du centre du village de Diesse et à la création d'une zone de détente au centre du village Prêles, a été adopté par l'assemblée communale du 10 décembre 2015 et entre en vigueur le 10 décembre 2015.

L'administration communale

**MEILLEURS VŒUX**

Le temps file et nous voici déjà aux portes de la nouvelle année. Aussi le Conseil communal et l'administration souhaitent à tous les citoyennes et citoyens d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2016.



potable

**LEVÉE DE LA RESTRICTION
D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

La situation s'étant stabilisée au niveau de nos sources, nous informons la population que la restriction d'utilisation de l'eau potable est levée.

Nous remercions encore nos citoyennes et citoyens de leur collaboration, ainsi que de leur compréhension.

L'administration communale

**RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
AVIS AUX CITOYENS**

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison des fêtes de fin d'année, la tournée du jeudi 24 décembre sera avancée au **mercredi 23 décembre** et celle du jeudi 31 décembre sera avancée au **mercredi 30 décembre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, DE LA HALLE
POLYVALENTE ET DES DÉCHETTERIES**

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale et la halle polyvalente seront fermées

**du lundi 21 décembre 2015
au dimanche 3 janvier 2016**

Les déchetteries de Diesse et Prêles seront fermées les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale au 032 315 70 70 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2016.

L'administration communale

**CORDIALE BIENVENUE
A CHACUN ET CHACUNE**

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles, vous invitent à partager

UN REPAS CHALEUREUX

**Le mercredi 20 janvier 2016 à 12h00
À la Maison de Paroisse de Diesse
Participation Fr. 12.-**

Bonnes fêtes et Bonne Année à tous !!!!

**Inscription + transport par téléphone
au 032 315 23 79 jusqu'au 12 janvier 2016**

**DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU
10 DÉCEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 18 décembre 2015 au 18 janvier 2016. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

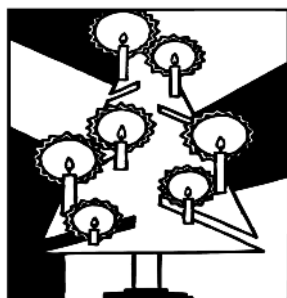
L'administration communale

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch


VENTE DE SAPINS DE NOËL À LAMBOING

Le samedi 19 décembre 2015,
de 10h00 à 11h30

Lamboing : dans le garage de l'école
(changement du lieu de vente !)

Le prix du sapin est de Fr. 10.- et est à payer sur place.

Une boisson chaude vous sera servie à cette occasion.

Nous vous informons que cette année également une action prévention, liée aux accidents domestiques et plus spécialement ceux dus aux sapins de Noël, est mise sur pied par l'Amicale des sapeurs-pompier. Un ramassage des sapins usagés sera organisé le **jeudi 7 janvier 2016 jusqu'à 16h00**. Les personnes ayant un sapin à jeter pourront le déposer aux lieux habituels de ramassage des ordures ménagères à **cette date-là**. Aucun autre ramassage ne sera organisé.

Ce ramassage sera suivi d'une torréie, avec petite restauration dès midi, le **samedi 9 janvier 2016**, à la lisière de la forêt au Nord-Est de la halle polyvalente de Prêles.

Venez nombreux !

**Triage forestier du Mont-Sujet,
Bourgeoisie de Prêles,
Comité foire de Lamboing,
SDEP et GAD**

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 51, soit du:

14 décembre 2015 au 8 janvier 2016

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées de remplir le formulaire qui sera déposé dans leur boîte aux lettres et de le remettre sans tarder à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ – LAMBOING – PRÊLES NOËL EN DOUCEUR ET EN MUSIQUE

Repas convivial de Noël !

Jeudi 24 décembre, repas de fête à la Maison de paroisse dès 18h30. Buffet et animations. Libre contribution aux frais ! Possibilité d'un service de voiture. Info et inscription auprès du pasteur Stéphane Rouèche 032.315.27.37

Culte de la Nuit de Noël avec Veronica Singh
Jeudi 24 décembre, 23h00 à Diesse avec la chanteuse professionnelle issue du Plateau, Veronica Singh.

Culte de Noël avec orgue et flûte de pan
Vendredi 25 décembre, 10h00 à Diesse, orgue et flûte de pan

Joyeuses fêtes de Noël !

Les yeux d'enfants! devraient voir !

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM**
Mission chrétienne pour les aveugles
Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbmch.org
Dons: CP 87-192253-5



Remplir sa déclaration d'impôt sur PC, c'est simple, pratique et sûr!

TaxMe Online

Pour établir votre déclaration d'impôt, le plus simple est de le faire via Internet, **sans avoir besoin d'installer de logiciel**. Un cryptage des données vous garantit une **sécurité permanente**. Même la déclaration d'impôt des personnes morales (associations comprises) peut désormais être établie en ligne; c'est pratique et simple. **www.taxme.ch > TaxMe online.**

TaxMe Online Tour

Les vidéos vous montrent comme il est simple de remplir votre déclaration d'impôt via Internet. TaxMe online vous propose un **petit film de démonstration** sur chaque formulaire principal, même en mode démo. Vous trouverez également toute la collection de vidéos sur **www.taxme.ch > TaxMe online Tour.**

TaxMe Offline

Téléchargez le programme à partir de **www.taxme.ch > TaxMe offline**, puis installez-le sur votre ordinateur.

C'est toujours la dernière version qui est en ligne Vous pourrez alors établir **vosre déclaration d'impôt sur ordinateur sans être connecté-e à Internet**. Une fois terminé, imprimez, signez et envoyez le tout par courrier postal.

«Offrez de l'espoir!»
Dimiéri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM**
Mission chrétienne pour les aveugles
Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12, www.cbmch.org
Dons: CP 87-192253-5

Nouvelles de l'administration

Le canton soutient la communication numérique dans le système de santé

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne lance le projet "BeHealth". Le canton renforce ainsi son engagement en faveur du passage du secteur de la santé à l'ère numérique, contribuant ainsi à l'avènement d'un système intégré d'approvisionnement en soins. Grâce la cybersanté, la population aura accès à un système de santé encore plus efficace et plus sûr.

La Stratégie Cybersanté Suisse (eHealth), élaborée par la Confédération et les cantons, a pour but d'offrir à tous les patients la possibilité d'autoriser les prestataires de soins de leur choix à accéder électroniquement, à tout moment et en tout lieu, aux données pertinentes pour les traitements en cours. La cybersanté facilite la coordination entre les différents professionnels de la santé et garantit la continuité dans l'approvisionnement en soins des patients. Le but est d'améliorer l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé. Le dossier électronique du patient constitue la pièce maîtresse de la stratégie.

Mise en place d'une communauté dans le canton de Berne

Selon le vœu du Conseil fédéral, la Stratégie suisse en matière de cybersanté n'est pas un outil prêt à l'emploi. Les fournisseurs de prestations sont appelés à trouver des solutions régionales conformes aux standards nationaux et à constituer des communautés de professionnels de la santé. Avant de constituer une communauté de référence, il faut clarifier des questions d'organisation, de droit et techniques puis lancer un programme de réalisation. Avec le projet "BeHealth", le canton prend en charge le travail de coordination entre les différents fournisseurs de prestations du système de santé. Le but est de soutenir la conception et l'organisation d'une communauté de référence ouverte à l'ensemble des professionnels de la santé bernois. En janvier 2016, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale invitera des représentants des fournisseurs de prestations et des patients à un échange de vues. Il s'agira de préparer la voie pour parvenir à proposer en temps utile à la population bernoise ainsi qu'aux professionnels de la santé un dossier électronique du patient qui réponde à leurs besoins et qui leur apporte le plus de bénéfices possible.

Renforcer les droits des patients

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient, adoptée par les Chambres fédérales le 15 juin 2015, entrera vraisemblablement en vigueur au printemps 2017. Au sein des communautés de professionnels de la santé, l'échange numérique de données pertinentes pour les traitements aura lieu par le biais d'une infrastructure de communication standardisée au niveau national. Les patients pourront ouvrir un dossier électronique auprès de l'une de ces communautés et décider à quels professionnels de la santé ils donnent accès à quelles données de leur dossier électronique. Ils auront ainsi une plus grande maîtrise de leurs données personnelles.

Obligatoire pour les institutions stationnaires

Les hôpitaux de soins aigus, les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux de réadaptation ont trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi pour s'affilier à une communauté. Pour les EMS, le délai est porté à cinq ans. A l'issue du délai de transition, les institutions stationnaires seront tenues de proposer aux patients l'ouverture d'un dossier électronique. Faute de quoi, le canton devra les

biffer de la liste des hôpitaux ou des foyers. La participation reste facultative pour l'ensemble des professionnels de la santé travaillant dans le secteur ambulatoire. Dans tous les cas, c'est le patient qui décide d'ouvrir ou non un dossier électronique.

Rapport sur l'analyse des sites de Berne et de Berthoud

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté, à l'intention du Grand Conseil, son rapport sur la possibilité de regrouper les sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) à Berne et à Berthoud. Il propose la variante prévoyant un nouveau campus à Berne et le déménagement du Lycée technique à Berthoud, où serait en outre créé un centre de formation commun à ce dernier et à la BFH, baptisé TeLab Berthoud.

Selon la variante proposée par le gouvernement pour la BFH, les départements Gestion, santé, travail social (GST) et Haute école des arts de Berne (HEAB) seraient rassemblés sur un nouveau campus à Berne, dans le quartier de Weyermannshaus. Ce campus renforcera la compétitivité de la BFH face aux autres hautes écoles suisses.

De son côté, Berthoud accueillerait le Lycée technique de Berne (TF Bern) sur le site du Gsteig et le TeLab, un nouveau centre de formation commun à la BFH et au TF Bern, dans le bâtiment du Jlcoweg. Ce laboratoire sera l'organe de coopération des deux institutions en matière de formation continue et de transfert de savoir dans les domaines des métiers techniques (formation STIM) et des écotecnologies (« cleantech »).

Le groupe accompagnant la concentration des sites de la BFH privilégie la même variante que le gouvernement. Celui-ci estime que c'est la meilleure en termes de politique de la formation et de politique régionale.

Le Grand Conseil examinera le rapport gouvernemental et prendra une décision de principe vraisemblablement lors de sa session de mars prochain.

La lutte contre la pauvreté est dans l'intérêt de tous

Les personnes pauvres doivent avoir accès à la vie économique, sociale et culturelle. L'exclusion sociale de certains groupes de population menace la cohésion et la stabilité de l'ensemble de la collectivité et peut coûter cher à terme. Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud a exprimé cette conviction en présentant le rapport sur la lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne. Ce quatrième rapport social montre une évolution contraire: l'intensité de la pauvreté a augmenté et la tendance à l'exclusion sociale s'est accentuée.

En présentant le premier rapport social du canton de Berne en 2008, le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud avait déclaré vouloir réduire la pauvreté de moitié en dix ans. C'était alors la première fois en Suisse que les données fiscales de tout un canton faisaient l'objet d'une analyse scientifique. Le résultat avait suscité l'effroi: la pauvreté dans le canton de Berne touchait alors presque une personne sur huit. Sept ans plus tard, le constat est sans appel. « Non seulement les taux de pauvreté et de risque de pauvreté ont augmenté, mais les revenus du dixième le plus défavorisé de la population ont net-

tement diminué depuis 2001 », a déclaré le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale vendredi (11 décembre), en présentant le quatrième rapport social aux médias. Philippe Perrenoud a constaté qu'il n'a pas été possible de gagner du terrain contre la pauvreté, malgré la quantité d'informations sur la pauvreté et le minimum vital mises au jour grâce aux rapports sociaux.

Persévérer

Pour lui, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique et sociale de groupes entiers de population doit rester un objectif après son départ du Conseil-exécutif l'été prochain. « La pauvreté nous concerne tous et toutes ». Philippe Perrenoud estime que la marginalisation menace la cohésion et la stabilité de l'ensemble de la collectivité et que le prix à payer risque d'être élevé. Il convient donc, à ses yeux, de renforcer certaines des mesures de prévention de la pauvreté engagées avec le troisième rapport social et de conserver les instruments efficaces garants du minimum vital, comme l'aide sociale ou la réduction des primes d'assurance-maladie. Prendre le risque, à court terme, de marginaliser tout un pan de la population en coupant des prestations, « c'est prendre le risque, à long terme, de laisser des banlieues comme Aubervilliers ou Clichy-sous-Bois se développer à Berne, Bienne et Thoune », a-t-il souligné.

Augmentation de l'intensité de la pauvreté

Selon le quatrième rapport social, 12,6% des ménages composés de personnes en âge de travailler étaient pauvres ou menacés de pauvreté en 2013, soit 42 700 ménages comprenant 78 500 personnes. Ce taux s'élevait à 11,3% à l'époque du premier rapport social établi sur la base des données fiscales de 2006. Le nouveau rapport retrace l'évolution de 2001 à 2013. Alors que les revenus moyens à supérieurs ont légèrement progressé durant cette période, le revenu disponible des ménages les plus pauvres a reculé d'un tiers en valeur corrigée de l'inflation. Le taux des ménages pauvres ou menacés de pauvreté n'est pas le seul indicateur en hausse: l'intensité de la pauvreté a elle aussi augmenté, c'est-à-dire que l'écart entre le revenu disponible et les ressources nécessaires pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté s'est creusé (écart de risque de pauvreté). En 2001, il se montait en moyenne à 25,2% pour un ménage d'une personne entre 36 et 40 ans; il est passé à 34,4% douze ans plus tard.

Résultats d'une enquête en complément

Les quatre rapports sociaux du canton de Berne ont été élaborés sur la base de statistiques fiscales. Pour affiner encore l'analyse économique du dernier rapport, une enquête téléphonique a été réalisée auprès de personnes en âge de travailler, mais en situation de précarité financière chronique (budget mensuel inférieur ou égal à 3000 francs). Un moyen de préciser les statistiques fiscales, qui n'indiquent notamment pas comment sont réalisés les revenus du travail déclarés. Plus de la moitié des personnes interrogées ont de grandes voire de très grandes difficultés à couvrir les dépenses mensuelles de leur ménage. Un peu plus de 60% travaillent, dont 42 pourcent à plein temps. Autre constat frappant: les hommes travaillant à temps partiel souhaiteraient augmenter leur taux d'activité, mais ne trouvent pas d'emploi correspondant. Dans leur cas, le sous-emploi est donc la principale cause du travail à temps partiel, tandis que les femmes invoquent des obligations familiales. Parmi les personnes pauvres ou menacées de pauvreté, celles qui restent à temps partiel par choix constituent l'exception.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La NeuvevilleVendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu avec communion.

Pas de culte de l'enfance

Dimanche 20 décembre – 4e Avent

10h Culte - John Ebbutt, pasteur

Matthieu 1, 1-23, remonter le temps

Chants : 31-11 ; 31-04 ; 31-15 ; 31-06

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

Jeudi 24 décembre

22h45h Veillée de Noël : culte avec sainte Cène

Clarinettes et orgue - John Ebbutt, pasteur

Vin/thé et marrons chauds à l'issue du la veillée

Vendredi 25 décembre

10h Culte du jour de Noël avec saint-Cène

John Ebbutt, pasteur

Dimanche 27 décembre

10h Culte régional dans l'esprit de Noël

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur

19h30 Recueillement de Taizé. Bougies, violoncelle et piano pour entrer dans la nouvelle année.

Dimanche 3 janvier 2016

10h Culte de l'Épiphanie - John Ebbutt, pasteur

Matthieu 2, 1-12 : Roi des rois

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20www.paref2520.ch - info@paref2520.chet www.lac-en-ciel.ch**Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee**Sonntag 20. Dezember

10.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst am 4. Advent.

Donnerstag 24. Dezember

22.15 Uhr, Kirche Twann: Christnachtfeier.

Anschließend: Glühwein und Glühtee.

Freitag 25. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Weihnachtsgottesdienst mit

Abendmahl. Anschließend: Glühwein und Glühtee.

Pikettdienst

7. bis 20. Dezember: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99)

21. Dezember bis 3. Januar: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

Sonntag 27. Dezember

19.30 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Zweisprachiger Taizé-Gottesdienst.

Pikettdienst

21. Dezember bis 3. Januar: Pfrin. Brigitte Affolter

(079 439 50 98)

Sonntag 10. Januar 2016

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Text: Mt 4,12-17. Mit Karin Schneider (Klavier), Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

Pikettdienst

21. Dezember bis 3. Januar: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

3. bis 14. Januar: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99)

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über: www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch**Paroisse catholique de La Neuveville**Dimanche 20 décembre

10h Messe à l'église paroissiale

4^{ème} dimanche de l'AventMardi 22 décembre

10h30 Messe à Mon Repos

19h célébration pénitentielle à l'église

Jeudi 24 décembre

24h Messe de minuit à l'église paroissiale (vin chaud)

Vendredi 25 décembre

10h Messe du jour de Noël à l'église paroissiale

Dimanche 27 décembre

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 29 décembre

10h30 Messe à Mon Repos

Vendredi 1er janvier 2016

10h Messe du Nouvel An à l'église paroissiale

Samedi 2 janvier 2016

Pas de messe à Diesse

Dimanche 3 janvier

10h Messe à l'église paroissiale. Epiphanie du Seigneur

Mardi 5 janvier

Pas de messe à Mon Repos

Jeudi 7 janvier

Pas de messe à l'église paroissiale

Dimanche 10 janvier

10h Messe à l'église paroissiale. Baptême du Seigneur

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :www.cathberne.ch/laneuveville**Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles**Dimanche 20 décembre

Culte à La Neuveville, 10h00, service de voiture pas-

sage à 15h35, Funi Prêles; 15h40 école Prêles; 15h45

Poste Lamboing; 15h50 centre du village de Diesse

Exposition

Une exposition d'affiches est présentée à La Maison de paroisse durant tout le mois de décembre.

15 expressions du langage courant issues de la Bible

réalisée par une jeune artiste neuchâteloise. Ouvert de

8h00 à 20h00,

Cultes de Noël

Jeudi 24 décembre, 23h00 à Diesse avec la chanteuse

professionnelle Veronica Singh

Vendredi 25 décembre

10h00 à Diesse, orgue et flûte de pan

Repas de Noël

Jeudi 24 décembre, repas de fête à la Maison de paroisse dès 18h30. Buffet, animations. Libre contribu-

tion aux frais ! Possibilité d'un service de voiture.

Info et inscription auprès du pasteur Stéphane

Rouèche 032 315 27 37.

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch**Paroisse de Nods**Dimanche 20 décembre

La Neuveville, 10h. Culte régional.

Jeudi 24 décembre, veille de Noël

Nods, 22h30. Veillée de Noël avec orgue et flûtes de pan. Vin chaud et thé offerts à l'issue de la célébration.

Vendredi 25 décembre, Noël

Diesse, 10h. Culte de Noël.

Transport à 9h40 vers l'église. 032 751 42 27

Dimanche 27 décembre

La Neuveville, 10h. Culte régional

Dimanche 3 janvier 2016

Diesse, 10h. Culte.

Dimanche 10 janvier

Nods, 10h. Culte avec sainte cène.

A toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année et une Heureuse Année 2016ContactsPasteure : Mme Marie-Laure Krafft GolayParoisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch**Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville**Samedi

17h00 fête de Noël au Battoir à Diesse

Dimanche 27 décembre

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65**Eglise Adventiste - Services religieux**Samedi 26 décembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur P. Avelin

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)**Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.****Tél. 032 752 10 77****BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)**

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE**Nouveaux horaires** : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20**SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE**

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.chSite internet: www.cathberne.ch/laneuveville**SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE**

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END**Noctanbus**: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00**Moonliner**: départ de la Gare (Bienne) à 2h15**COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)**

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville**JURA BERNOIS TOURISME**

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FOUNDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE**Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.****Visites guidées sur demande. Renseignements :**www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE**Répétitions les lundis** : Reprise le lundi 11 janvier 2016, 18 et 25 janvier Répétition supplémentaire le vendredi 22 janvier

Dimanche 24 janvier concert à Nods (Culte oecuménique).

Les répétitions ont lieu de 20h à 21h30 à la salle de paroisse protestante.

CAFÉ THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE**Spectacle à 20h30**

Samedi 19 décembre

Vincent Kohler

Suivra une magnifique deuxième partie de saison

